

C-449

First Session, Forty-first Parliament,
60-61 Elizabeth II, 2011-2012

HOUSE OF COMMONS OF CANADA

BILL C-449

An Act respecting a National Local Food Day

FIRST READING, OCTOBER 5, 2012

NOTE

2nd Session, 41st Parliament

This bill was introduced during the First Session of the 41st Parliament. Pursuant to the Standing Orders of the House of Commons, it is deemed to have been considered and approved at all stages completed at the time of prorogation of the First Session. The number of the bill remains unchanged.

C-449

Première session, quarante et unième législature,
60-61 Elizabeth II, 2011-2012

CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA

PROJET DE LOI C-449

Loi instituant la Journée nationale de l'alimentation locale

PREMIÈRE LECTURE LE 5 OCTOBRE 2012

NOTE

2^e session, 41^e législature

Le présent projet de loi a été présenté lors de la première session de la 41^e législature. Conformément aux dispositions du Règlement de la Chambre des communes, il est réputé avoir été examiné et approuvé à toutes les étapes franchies avant la prorogation de la première session. Le numéro du projet de loi demeure le même.

MR. ALLEN (*Welland*)

M. ALLEN (*Welland*)

SUMMARY

This enactment designates the Friday before Thanksgiving Day in each and every year as “National Local Food Day”.

SOMMAIRE

Le texte désigne le vendredi précédant le jour de l’Action de grâces comme « Journée nationale de l’alimentation locale ».

HOUSE OF COMMONS OF CANADA

CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA

BILL C-449

PROJET DE LOI C-449

An Act respecting a National Local Food Day

Loi instituant la Journée nationale de l'alimentation locale

Preamble

Whereas Canada's national sovereignty is dependent on the safety and security of our food supply;

Whereas strengthening the connection between consumers and producers of Canadian food contributes to our nation's social, environmental and economic well-being;

Whereas support for local farmers contributes to a sustainable Canadian agricultural industry;

And whereas the people of Canada will benefit from a national local food day to celebrate food as one of the most elemental characteristics of all of the cultures that populate this nation;

Now, therefore, Her Majesty, by and with the advice and consent of the Senate and House of Commons of Canada, enacts as follows:

SHORT TITLE

Short title

1. This Act may be cited as the *National Local Food Day Act*.

NATIONAL LOCAL FOOD DAY

National Local Food Day

2. Throughout Canada, in each and every year, the Friday before Thanksgiving Day is to be known as "National Local Food Day".

Attendu :

que la souveraineté du Canada dépend de la salubrité et de la sécurité de l'approvisionnement alimentaire du pays;

que le renforcement des liens entre les consommateurs et les producteurs d'aliments canadiens contribue au bien-être social, environnemental et économique de notre nation;

que soutenir les agriculteurs locaux favorise la viabilité de l'agro-industrie canadienne;

que la population canadienne tirera avantage d'une journée nationale de l'alimentation locale destinée à célébrer l'alimentation locale comme l'une des caractéristiques les plus fondamentales de chacune des cultures qui forment notre nation,

Sa Majesté, sur l'avis et avec le consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, édicte :

TITRE ABRÉGÉ

Préambule

20

1. *Loi sur la Journée nationale de l'alimentation locale*.

JOURNÉE NATIONALE DE L'ALIMENTATION LOCALE

Titre abrégé

2. Le vendredi précédant le jour de l'Action de grâces est, dans tout le Canada, désigné comme « Journée nationale de l'alimentation locale ».

Journée nationale de l'alimentation locale

25

Not a legal holiday

3. For greater certainty, National Local Food Day is not a legal holiday or a non-juridical day.

3. Il est entendu que la Journée nationale de l'alimentation locale n'est pas une fête légale ni un jour non juridique.

Statut